

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 février 2015 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Sont présents :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-02-015

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers se terminant le 31 décembre 2014**
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Rémunération 2015
 - 8.2 Indexation du traitement des élus municipaux
 - 8.3 Modification de l'entente intermunicipale relative à l'Écocentre Les bons voisins
 - 8.4 Regroupement d'achats d'abat-poussière de chlorure de calcium en flocons et de chlorure de calcium en solution liquide
 - 8.5 Mandat au cabinet Gilbert Simard Tremblay avocats

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

- 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Monsieur Georges Dawson
- 8.7 Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord année 2015
- 8.8 Adoption du règlement portant le numéro 2015-01 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur
- 8.9 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-00001 – lot 3 208 093
- 8.10 Dossier PIIA 2015-00001 - Reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée - lot numéro 3 208 093
- 8.11 Avis de motion au projet de règlement numéro RU.02.2011.05 amendant le règlement de zonage numéro RU.02.2011
- 8.12 Adoption du premier projet de règlement numéro RU.02.2011.05;
- 8.13 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.03-01
- 8.14 Décompte progressif # 3 - réfection de chaussée 2013, chemin du Lac Robert
- 8.15 Décompte progressif # 4 - réfection de chaussée 2013, chemin Scraire
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-02-016

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 janvier 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 janvier 2015**.

ADOPTÉE.

2015-02-017

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de janvier 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de janvier 2015 totalisant **147 852.23 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de janvier 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

4. États financiers se terminant le 31 décembre 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2014.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de janvier 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Communications

La sortie de l'Info Mille-Isles, des comptes de taxes et du calendrier 2015 se fera au plus tard le 18 février 2015.

Nouvelles régionales

La décroissance de la population de la MRC d'Argenteuil

Pour la MRC d'Argenteuil :

En 2014 : 32 864 résidents

En 2015 : 32 627 résidents

Un écart de -237 résidents (écart en pourcentage de -0,72 %)

Pour la municipalité de Mille-Isles :

En 2014 : 1720 résidents

En 2015 : 1701 résidents

Un écart de -19 résidents (écart en pourcentage de -1,10 %)

Les Filles découvrent l'aviation

Les *Filles découvrent l'aviation* est un évènement gratuit qui encourage les filles et les femmes à explorer l'industrie de l'aviation. Les *Filles découvrent l'aviation* célèbre la Semaine mondiale des Femmes de l'air avec un rendez-vous gratuit à l'Aéroport de Lachute, samedi le 7 mars 2015, de 9 h à 17 h, au 6 rue Ader.

PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides)

Dans le cadre des « Journées de la persévérance scolaire 2015 » du 16 au 20 février 2015 découvrez les programmes, les formations et les outils offerts par le PREL.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

La greffière et secrétaire trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du service d'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de décembre 2014.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

8. Affaires diverses

2015-02-018

8.1 Rémunération 2015

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire des employés afin de l'équilibrer avec l'augmentation du coût de la vie, soit 1,9 %.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les rajustements et les augmentations de salaire pour l'année 2015, et ce, pour tout le personnel municipal concerné, tel que soumis par la directrice générale, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE.

2015-02-019

8.2 Indexation du traitement des élus municipaux

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Considérant que le Règlement 2012-05 fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération;

Considérant que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus;

Considérant que les membres du conseil désirent indexer à la hausse leur traitement, comme le prévoit le Règlement 2012-05.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'INDEXER à la hausse la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 1,2 %, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE.

2015-02-020

8.3 Modification de l'entente intermunicipale relative à l'Écocentre Les bons voisins

Considérant l'entente intermunicipale relative à l'Écocentre Les bons voisins, intervenue entre les municipalités du Canton de Gore, du Canton de Wentworth et de Mille-Isles en avril 2012;

Considérant l'article 4.6 qui prévoit que la municipalité du Canton de Gore s'engage à ce que les états financiers vérifiés soient prêts pour le 15 mars de chaque année financière;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

Considérant que les municipalités membres désirent modifier cet article pour qu'il se lise : « La municipalité du Canton de Gore s'engage à fournir une lettre des auditeurs attestant de la véracité des coûts d'opération et d'acquisitions annuels pour le 15 mars de chaque année. »

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la modification à l'entente intermunicipale relative à l'Écocentre Les bons voisins et que la présente résolution fasse partie intégrante de ladite entente.

ADOPTÉE.

2015-02-021

8.4 ***Regroupement d'achats d'abat-poussière de chlorure de calcium en flocons et de chlorure de calcium en solution liquide***

Considérant que l'Union des municipalités du Québec offre aux municipalités la possibilité de se regrouper pour procéder à l'achat d'abat-poussière de chlorure de calcium en flocons et de chlorure de calcium en solution liquide;

Considérant la possibilité pour une municipalité d'économiser sur les coûts d'achat de biens en se joignant à ce type regroupement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONFIRMER l'intention de la municipalité de Mille-Isles de joindre le regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat *d'abat-poussière de chlorure de calcium en flocons et de chlorure de calcium en solution liquide*;

DE PROCÉDER à l'achat d'abat-poussière de chlorure de calcium en flocons et de chlorure de calcium en solution liquide selon la quantité indiquée sur la fiche technique d'inscription portant le numéro A.O. N° AP-2015;

D'AUTORISER le directeur aux travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles ladite fiche technique;

D'AFFECTER au poste budgétaire numéro 02-32000-521, la dépense autorisée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-02-022

8.5 ***Mandat au cabinet Gilbert Simard Tremblay avocats***

Considérant que le cabinet Prévost Fortin D'Aoust avocats ne peut représenter la municipalité de Mille-Isles pour cause de conflit d'intérêts;

Considérant le mandat que la municipalité de Mille-Isles a donné, le 5 septembre 2012, à la firme d'ingénierie Progexor inc. pour la construction de la patinoire municipale;

Considérant que ce mandat portait tant sur la conception (plans et devis) que sur sa réalisation;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

Considérant l'état de détérioration de la patinoire;

Considérant l'expertise démontrant la malfaçon dans l'exécution des travaux par l'entrepreneur retenu par la municipalité, le 22 octobre 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER et DE REMPLACER la résolution portant le numéro 2015-01-10 qui mandatait le cabinet Prévost Fortin D'Aoust avocats;

DE MANDATER le cabinet *Gilbert Simard Tremblay avocats* pour qu'ils prennent tous les recours utiles afin que la patinoire soit refaite aux frais des responsables et qu'ils réclament les honoraires professionnels d'expertise ainsi que tous les frais encourus.

ADOPTÉE.

2015-02-023

8.6 Contribution relative aux parcs, aux terrains de jeux et aux espaces naturels – (Monsieur Georges Dawson)

Considérant que le demandeur, monsieur Georges Dawson, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 613 326, 5 613 327 et 5 613 328 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 96988, minute 6646, en date du 3 novembre 2014;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain, situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 2 049,85 \$ ou à une superficie de 2 477,61 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, aux terrains de jeux et aux espaces naturels de monsieur Georges Dawson et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 049,85 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

2015-02-024

8.7 *Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord année 2015*

Considérant que selon son code environnemental de mai 2014, la municipalité de Mille-Isles s'est donné comme orientation de protéger les milieux sensibles, la biodiversité et les ressources du territoire;

Considérant que selon son code environnemental, la municipalité de Mille-Isles favorise l'accessibilité à une eau potable de qualité par sa gestion de l'eau;

Considérant que le programme d'échantillonnage d'Abrinord permet de dresser un portrait général de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et ses principaux tributaires;

Considérant que le projet vise à collecter des informations sur la qualité de l'eau à la station d'échantillonnage sur la rivière Bonniebrook, au croisement avec la montée de l'Église près de l'intersection du chemin de Mille-Isles, sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'échantillonnage permet d'analyser le phosphore, les matières en suspension et les coliformes fécaux pouvant séjournés dans les eaux de la rivière Bonniebrook afin de s'assurer de la qualité de l'eau.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER l'entente avec l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et verse sa contribution annuelle de 1 000 \$, tel que prévu au budget année 2015 au poste budgétaire numéro 02-46000-413;

D'AUTORISER la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, ladite entente avec Abrinord.

ADOPTÉE.

2015-02-025

8.8 *Adoption du règlement portant le numéro 2015-01 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mardi 13 janvier 2015 par monsieur André Durocher, conseiller;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 2015-01 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE.

2015-02-026

8.9 Demande de dérogation mineure – DM-2015-00001 - lot 3 208 093

Considérant que le propriétaire, monsieur Manuel Pirès, souhaite reconstruire sa résidence, qui a été incendiée le 1^{er} décembre 2014, située sur le lot 3 208 093 du cadastre du Québec et situé sur le chemin du Lac Robert;

Considérant que la demande vise à permettre une résidence dont l'implantation sera à 6,85 mètres de la ligne de propriété avant plutôt qu'à une distance de 10,00 mètres, que la distance de la rive sera de 12,86 mètres plutôt qu'une distance de 15,00 mètres;

Considérant que la nouvelle construction aura une superficie de 53 mètres carrés plutôt qu'une superficie de 55 mètres carrés et que la construction comportera trois (3) étages plutôt que deux (2) étages, tel que prévu à la réglementation;

Considérant que, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et des objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 21 janvier 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPOUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-00001 sur le lot 3 208 093 du cadastre du Québec et située sur le chemin du Lac Robert aux conditions suivantes :

- De s'assurer de la conformité de l'installation sanitaire actuelle, à défaut, l'installation sanitaire devra être remplacée par une installation sanitaire conforme;
- De s'assurer que durant les travaux, des mesures de retenues devront être installées afin de réduire l'apport de sédiments dans le lac Robert.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

2015-02-027

8.10 Dossier PIIA 2015-00001 – Reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée - lot numéro 3 208 093 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée incendiée le 1^{er} décembre 2014 située sur le lot numéro 3 208 093 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac Robert;

Considérant que selon les plans déposés, le projet correspond aux critères et aux analyses fixés par le règlement;

Considérant que ce projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée incendiée le 1^{er} décembre 2014 est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et des objectifs du règlement numéro RU.06.2011;

Considérant la recommandation du CCU.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée incendiée le 1^{er} décembre 2014 située sur le lot numéro 3 208 093 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-00001.

ADOPTÉE.

8.11 Avis de motion au projet de règlement numéro RU.02.2011.05 amendant le règlement de zonage numéro RU.02.2011

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard Sauvé*, concernant :

- *de nouvelles dispositions relativement à l'usage d'éco-gîte et afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-3 et d'y autoriser l'usage « C4 commerce récréotouristique et culturel », pour n'y autoriser spécifiquement que l'usage « éco-gîte » contenu au code d'usage C4-01.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-02-028

8.12 Adoption du premier projet de règlement numéro RU.02.2011.05

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro RU.02.2011.05;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 4 mars 2015 à compter de 18 h 30.

ADOPTÉE.

2015-02-029

8.13 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.03-01

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2014 avec la mention de dispense de lecture par David Hudson;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 2 juillet 2014;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 6 août 2014;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 6 août 2014;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a émis un avis de non-conformité (résolution 15-01-014) envers l'article 10 du Règlement RU.02.2011.03;

Considérant qu'en vertu de l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, un tel règlement n'a pas à être soumis de nouveau à la consultation publique ou à l'approbation des personnes habiles à voter, mais doit toutefois être transmis à la MRC pour approbation;

Considérant que les pouvoirs prévus à ce même article de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permettent dans pareil cas au conseil de la municipalité « d'adopter un seul règlement qui ne contient que les éléments du règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation »;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RU.02.2011.03-01 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et des corrections à diverses dispositions générales visant les matériaux de revêtement extérieur, les formes de bâtiments, les conteneurs à déchet, les stationnements, les piscines et les marges de recul, qui ne contient pas les éléments de l'article 10 qui ont fait l'objet de non-conformité.

ADOPTÉE.

2015-02-030

8.14 ***Décompte progressif # 3 – réfection de chaussée 2013, chemin du Lac Robert – Uniroc (9275-0082 Québec inc.)***

Considérant la réception du décompte numéro 3 pour la réfection de chaussée 2013, chemin du Lac Robert et que le montant des travaux exécutés totalise **73 770.80 \$** plus taxes;

Considérant la recommandation de paiement présentée par *Équipe Laurence experts-conseils SENC*;

Considérant la retenue contractuelle de 5 % sur les travaux exécutés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de **16 291.43 \$ taxes incluses** à l'entreprise Uniroc (9275-0082 Québec inc.), sans renonciation à nos droits et à nos recours.

ADOPTÉE.

2015-02-031

8.15 ***Décompte progressif # 4 – réfection de chaussée 2013, chemin Scraire – Uniroc (9275-0082 Québec inc.)***

Considérant la réception du décompte numéro 4 pour réfection de chaussée 2013, chemin Scraire et que le montant des travaux exécutés totalise **200 194.57 \$** plus taxes;

Considérant la recommandation de paiement présentée par *Équipe Laurence experts-conseils SENC*;

Considérant la retenue contractuelle de 5 % sur les travaux exécutés;

Considérant la retenue spéciale pour le resurfaçage de 40 000 \$ et celle pour les travaux correctifs de 2 500 \$.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de **1 764.56 \$ taxes incluses** à l'entreprise Uniroc (9275-0082 Québec inc.), sans renonciation à nos droits et à nos recours.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2015

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-02-032

10. Levée de la séance

À 20 h 06 l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée